



**Séance régulière du conseil d'établissement  
de l'école des Lucioles  
tenue le 23 septembre 2025, au salon du personnel, à 19 h**

**Présences :**

Madame Julie Pouliot-Morneau, parent membre  
Madame Tania Boissonneault, parent membre  
Madame Paula Jimena Porras Perez, parent membre  
Madame Shikha Seebrun, parent membre  
Madame Lisa Di Domenico, parent membre  
Madame Carole Bigras, représentante du personnel de soutien  
Madame Marie-Ève Grand'Maison, représentante du personnel enseignant  
Madame Dominique Archambault, représentante du personnel enseignant  
Madame Julie Boudreault, représentante du personnel enseignant  
Madame Marthine Bacon, représentante du service de garde

Madame Anyk Berger, directrice

**1. Ouverture de l'assemblée**

L'assemblée est ouverte, il est 19 h 03.

**2. Accueil des nouveaux membres**

Madame Berger souhaite la bienvenue à tous les membres. Un petit tour de table a lieu afin que chaque membre se présente brièvement.

**3. Nomination d'une secrétaire de réunion**

Madame Berger informe les membres qu'il a été convenu que Madame Bourgault, secrétaire de l'école, assisterait à distance ou en présentiel (selon les besoins) aux rencontres et prendra les notes. Tous les membres sont en accord avec cette décision.

**4. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Madame Berger souhaite ajouter un point concernant le budget du CÉ.

Il est PROPOSÉ par Madame Bacon d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

**Adopté**

**Résolution n° CELUC-230925-001**

**5. Lecture et adoption du procès-verbal du 9 juin 2025**

Il est PROPOSÉ par Madame Boissonneault d'adopter le procès-verbal du 9 juin 2025 tel que présenté.

**Adopté**

**Résolution n° CELUC-230925-002**

## **6. Distribution des postes**

Lors de l'assemblée générale, trois postes ont été comblés. Madame Porras (mandat de 2 ans), Madame Di Domenico (mandat d'un an) et Madame Pouliot-Morneau (mandat de 2 ans) siégeront au conseil d'établissement. Quant à Madame Boissonneault et Madame Seebrun, leur mandat se termine en juin 2026.

## **7. Élection à la présidence**

Madame Berger explique en quoi consiste le rôle de la présidence.

Madame Bigras et Madame Grand'Maison proposent Madame Boissonneault comme candidate à la présidence.

Madame Boissonneault est nommée présidente à l'unanimité.

**Adopté**

**Résolution n° CELUC-230925-003**

## **8. Élection du substitut à la présidence (art. 60)**

Madame Porras se propose comme candidate à la vice-présidence.

Madame Porras est nommée vice-présidente (substitut) à l'unanimité.

**Adopté**

**Résolution n° CELUC-230925-004**

## **9. Question du public**

Aucune.

## **10. Autorisation pour la communication des renseignements nominatifs**

La direction présente les documents à remplir pour la présidente et la vice-présidente. Ces derniers seront remis ultérieurement à Madame Porras qui était présente en visioconférence.

## **11. Nomination des représentants de la communauté**

Aucune communication à ce sujet n'a été reçue.

## **12. Adoption des règles de régie interne**

Madame Berger énonce les règles de régie interne du conseil d'établissement. Elle y a indiqué quelques modifications à apporter.

Il est PROPOSÉ par Madame Pouliot-Morneau d'adopter les règles de régie interne telles que proposées.

**Adopté**

**Résolution n° CELUC-230925-005**

### **13. Calendrier des rencontres**

Madame Berger présente une proposition de calendrier des rencontres pour l'année. Les rencontres auront lieu le mardi.

Il est PROPOSÉ par Madame Seebrun d'approuver le calendrier des rencontres proposé.

**Approuvé**

**Résolution n° CELUC-230925-006**

### **14. Proposition d'un plan de travail pour l'année**

Dépôt d'un document par Madame Berger proposant un plan de travail pour l'année 2025-2026.

### **15. Plan de lutte 2025-2026**

Madame Berger présente le plan de lutte 2025-2026. Elle explique ce qu'est un plan de lutte et l'importance de ce protocole.

Le plan de lutte est divisé en plusieurs parties : l'analyse de la situation, mesures de prévention, collaboration avec les parents, comment formuler une plainte ou effectuer un signalement, confidentialité, actions à entreprendre à la suite d'un acte de violence, mesures de soutien ou d'encadrement, sanctions disciplinaires, suivis et autres actions.

Un résumé du plan sera déposé sur le site Internet de l'école, dans la section « Violence et Intimidation ».

Il est PROPOSÉ par Madame Pouliot-Morneau d'adopter le plan de lutte tel qu'il a été présenté.

**Adopté**

**Résolution n° CELUC-230925-007**

### **16. Dénonciation d'intérêt (art. 70)**

La direction remet le document pour les dénonciations d'intérêt à tous les membres. Une fois complété, les membres le remettent à la direction.

### **17. Sorties à distance de marche / Activités et sorties école**

Comme à chaque année, les membres sont sondés à savoir s'ils sont en accord avec les sorties à distance de marche de l'école (cross-country, marche dans le boisé ou dans la rue, etc.).

Il est PROPOSÉ par Madame Pouliot-Morneau d'approuver la tenue de sortie à distance de marche de l'école pour l'année 2025-2026.

**Approuvé**

**Résolution n° CELUC-230924-008**

Madame Berger présente le tableau des activités et sorties pour chaque niveau ainsi que pour les programmes en 5<sup>e</sup> année prévues jusqu'à maintenant.

Il est PROPOSÉ par Madame Grand'Maison d'approuver le tableau des activités présentées.

**Approuvé**

**Résolution n° CELUC-230925-009**

Madame Bacon prend la parole afin d'informer les membres d'un changement concernant une sortie pour le service de garde. La sortie à Isaute a été remplacée par une sortie à la cabane à sucre Lalande en raison des hauts risques qu'elle représente au niveau des blessures. Le tarif a diminué de 10,00 \$ par enfant.

## 18. Bloc d'information

**La présidente :** Madame Boissonneault exprime son enthousiasme à l'égard des dossards très voyants par les surveillants sur la cour d'école.

**La/le délégué(e) au comité de parents :** ☹

**La responsable du SDG :** ☹

**La direction et le personnel de l'école :** Le jumelage des élèves de 1<sup>re</sup> et de 6<sup>e</sup> année est un grand succès. Les élèves ont adoré leur première expérience.

Le code de vie est mis en place et est bien appliqué par le personnel de l'école. Plusieurs améliorations ont déjà été constatées.

Une présentation des règles de sécurité en cas d'évacuation d'un autobus sera effectuée par la direction le 24 septembre. Elle en profitera également pour rappeler les règles de conduite lors d'un déplacement en autobus.

Les travaux sur la toiture tirent à leur fin et le chantier s'est bien déroulé durant l'été.

## 19. Dons volontaires / Campagne de financement

La direction présente le dépliant publicitaire de l'entreprise Perfection pour la 1<sup>re</sup> campagne de financement.

Deux choix sont offerts cette année : les biscuits Félix & Norton et les tartes de la boulangerie St-Donat.

Après une courte discussion, les membres sont en accord avec la vente des traditionnelles tartes St-Donat. La livraison des produits se fera en décembre.

Comme 2<sup>e</sup> campagne de financement, Madame Berger propose un « livre-o-thon » qui se déroulerait en février/mars. Les détails seront dévoilés ultérieurement.

Dans le but de diminuer les coûts reliés à la sortie au camp Bon départ pour les élèves de 5<sup>e</sup> année, Madame Maheux propose des cartes à gratter comme campagne de financement. Le coût d'achat d'une carte est de 8,05 \$ et une carte permet d'amasser la somme de 97,00 \$.

Il est PROPOSÉ par Madame Bigras d'approuver les options proposées à titre de campagne de financement pour 2025-2026.

**Approuvé**

**Résolution n° CELUC-230925-010**

## 20. Fonds spéciaux

La direction présente les prévisions de dépenses des fonds spéciaux.

L'état de ces fonds sera exposé régulièrement durant l'année.

## 21. Questions diverses

Aucune.

## **22. Budget CÉ (ajout de point)**

La direction explique les dépenses admissibles au budget du CÉ, notamment les frais de garde.

Madame Berger demande l'accord des membres pour l'achat de 5 chandails avec le logo de l'école pour les nouveaux membres. La dépense tournerait autour de 150,00 \$.

Il est PROPOSÉ par Madame Seebrun d'approuver l'achat de chandails pour les nouveaux membres.

**Approuvé**

***Résolution n° CELUC-230925-011***

## **23. Levée de l'assemblée**

La présidente, Madame Boissonneault, conclut que l'ordre du jour a été écouté.

Il est proposé par Madame Archambault DE LEVER la séance à 21 h 05.

**Adopté**

***Résolution n° CELUC-230925-012***

La présidente  
Tania Boissonneault

La directrice  
Anyk Berger

La secrétaire  
Julie Bourgault